



Procès-verbal des décisions de la

114^e Assemblée générale

Coopérative des Assurances-Bouchers

du mercredi 11 mai 2016, au restaurant Lake Side, Zurich

Résumé des décisions:

1. Accueil par le président

Le président du conseil d'administration, Ueli Gerber, salue les sociétaires ainsi que les invités et vérifie le quorum de l'assemblée générale. Parmi les 70 personnes présentes, 47 sont des sociétaires; ils représentent 47 voix.

2. Procès-verbal de la 113^e assemblée générale

Le procès-verbal de la 113^e assemblée générale du 6 mai 2015, qui s'est tenue au restaurant Lake Side, Zurich, a été approuvé et adopté à l'unanimité et sans abstentions.

3. Rapport de gestion 2015

Le rapport de gestion statutaire 2015 de la Coopérative des Assurances-Bouchers, comprenant le rapport annuel et les comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des flux de trésorerie, annexes), est approuvé à l'unanimité.

4. Décision relative à l'affectation du bénéfice au bilan

A été acceptée à l'unanimité la proposition par le conseil d'administration d'utiliser comme suit le bénéfice au bilan de CHF 56 283.00, composé du report de l'année précédente de CHF 48 744.55 et du bénéfice de l'exercice 2015 de CHF 7 538.45:

- attribution à la réserve légale issue des bénéfices: CHF 1 507.70.
- report à compte nouveau: CHF 54 775.30.

5. Décharge aux membres du conseil d'administration et à la direction

Décharge est donnée au conseil d'administration et à la direction pour les activités de l'exercice 2015, à l'unanimité et sans abstentions.

6. Elections

Conseil d'administration

Les titulaires sortants, Ueli Gerber, Walti Reif, Rolf Büttiker, Martin Schwander, Rolf U. Sutter et Markus Zimmermann, sont réélus à l'unanimité et sans abstentions pour une nouvelle période de mandat (1 an) en tant que membres du conseil d'administration.

Président du conseil d'administration

Le président sortant, Ueli Gerber, est réélu à l'unanimité et sans abstentions pour une nouvelle période de mandat (1 an).

Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision qualifié et indépendant Ernst & Young AG, mandaté jusqu'à présent, est renouvelé pour une année, à l'unanimité et sans abstentions.

7. Divers

Pas de décisions.

Le procès-verbal de la 114^e assemblée générale est disponible dans son intégralité, du **1 juillet au 30 septembre 2016**, au siège de la société, pour consultation par les sociétaires. On peut également l'obtenir par demande écrite. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec Susanna Frei Binz, Assurance des métiers Suisse, Sihlquai 255, case postale, 8031 Zurich, susanna.frei@branchenversicherung.ch.